

La FNEC FP-FO s'adresse à tous les collègues : plus que jamais la laïcité est menacée !
**A l'occasion des élections paritaires,
pour la défense du paritarisme, pour la défense de la laïcité :
Votez Force Ouvrière**

Le principe « fonds publics à l'école publics, fonds privés à l'école privée » est d'une brûlante actualité. La laïcité qui garantit la neutralité de l'école, des élèves et de ses personnels est un des jalons de l'école républicaine. Mesures après discours, lois après intention, elle plus que jamais menacée. Déjà, notre syndicat, la FNEC FP-Force ouvrière s'était élevé contre l'article 89 de la loi du 13 août 2004 obligeant les communes à financer les élèves inscrits dans les écoles privées d'autres communes. Comment la laïcité peut être garantie alors que la neutralité des élus et des fonds qu'ils gèrent s'évaporerait dans des financements partisans ?

En 2006, plus de 10 milliards d'euros ont été alloués aux écoles privées.

10 milliards qui manquent cruellement à l'Ecole publique pour assurer correctement sa tâche : instruire les jeunes générations afin d'en faire des femmes et des hommes éclairés, des citoyens capables de réfléchir par eux-mêmes, disposant de formations qualifiées sanctionnées par des diplômes nationaux reconnus sur l'ensemble du territoire national.

Un détournement massif de fonds publics ne peut être une réponse attendue aux inquiétudes des personnels de l'Education Nationale.

A l'occasion des élections paritaires, nous le réaffirmons : nous sommes pour la laïcité, pour la défense de l'école républicaine, non pas pour que la discorde et l'argent des communes deviennent des enjeux au sein de l'école.

Notre fédération syndicale, la FNEC FP-FO, a réagi aux propos du président de la République le 20 décembre 2007 : « *l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal* » rappelant au Chef de l'Etat les propos adressés dans sa lettre aux instituteurs par Jules Ferry le 17 novembre 1883 : « (...) *vous n'êtes point l'apôtre d'un nouvel évangile ; le législateur n'a voulu faire de vous ni un philosophe, ni un théologien improvisé. (...) avant de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve, à votre connaissance, un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. (...) Si oui, abstenez-vous de le dire : sinon, parlez hardiment, car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse, c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité. (...) vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée, qui est la conscience de l'enfant.* ».

Chacun des collègues doit pouvoir exercer son métier sans subir les directives, les pressions de groupes religieux, politiques ou financiers. Nous ne sommes pas là pour guider les consciences et n'entendons pas

abandonner nos heures de cours à des personnes non tenues au respect des principes de laïcité comme le sont les fonctionnaires. L'école doit assurer l'instruction publique et rester un foyer de la connaissance et des savoirs.

En 2009, il est encore prévu des milliers de suppressions de postes. Le 13 octobre 2008, nous prenons position contre la RGPP (révision générale des politiques publiques) qui défait le tissu républicain de ce pays :

« Sous le signe de la RGPP, une arme de destruction massive de l'école républicaine. Les chiffres du projet de budget 2009 pour l'enseignement scolaire sont sans appel :

6 500 postes supprimés dans les écoles maternelles et primaires dont 3 000 postes d'instituteurs spécialisés comme conséquence directe des décrets Darcos sur la suppression des 2 h de cours le samedi matin ;

7 500 postes supprimés dans les collèges, lycées et lycées professionnels ;

500 postes d'administratifs supprimés au ministère, dans les rectorats et les inspections académiques pour être transférés dans les Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP) dont la création marquerait la fin de l'école communale. »

L'argent de l'Etat doit aller à la seule Ecole publique ! L'Etat ne peut préparer son désengagement financier en prônant comme il le fait l'implantation d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP).

Que dit le projet de loi sur les EPEP ? Il « *rend obligatoire la création d'un établissement public d'enseignement primaire lorsqu'une école maternelle, élémentaire ou primaire comprend ou atteint un nombre de classes égal ou supérieur à quinze.* » le tout géré par un conseil d'administration composé de 13 membres dont : « 4 représentants de la ou des communes ou du ou des établissements publics de coopération intercommunale, 3 représentants élus des personnels enseignants 1 représentant élu des personnels non enseignants 4 représentants élus des parents d'élèves. » (article 6)

C'est bien de plus d'autonomie qu'il s'agit et de moins d'engagement de l'Etat. Qui va financer le fonctionnement de ces EPEP si ce n'est les communes ?

Le nouveau directeur de l'EPEP, qui pourrait être un « politique » serait chargé d'accompagner la politique ministérielle actuelle.

Que devrait-il accompagner ? La suppression des postes ? La restriction drastique des budgets ? Le service minimum en cas de grève ? Les dérogations spécifiques pour les fêtes religieuses ? L'omnipotence du nouveau directeur n'est pas la garantie de l'indépendance pédagogique et donc du cadre républicain actuel de l'Ecole ;

Que deviendrait l'égalité de traitement des fonctionnaires avec la multiplication de ces structures autonomes, avec des fonctionnements tout aussi différents ?

Il est évident que la menace sur les règles statutaires actuelles de nomination des enseignants et leurs obligations de service est grande

Quels seraient alors les recours possibles pour qu'un enseignant puisse être défendu par son syndicat ?

Que deviendraient les instances paritaires de représentation des personnels (CTP, CAPD, CHS).

C'est pour le maintien de l'école républicaine, pour la garantie d'un avenir pour nos élèves, parce que notre métier forme les futures générations, parce que nous ne pouvons pas accepter de les laisser sacrifier nos écoles, notre métier, nos emplois, parce que nous voulons être dignement représentés, pour le maintien des postes, pour la défense des collègues, que nous réclamons plus que jamais « fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée »

Votez, Faites voter FO aux élections paritaires

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 – email : fnefcfpfo@fr.oleane.com – Site : <http://fo-fnefcfp.fr>